



DÉCOUVREZ NOTRE LIVRE "SAINTE-CROIX EN IMAGES" AU PRIX DE 30 \$ TAXES INCLUSES. VENEZ VOUS LE PROCURER À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX



INTERDICTION D'ARROSAGE

La municipalité interdit, dès maintenant, l'utilisation extérieure de l'eau potable.

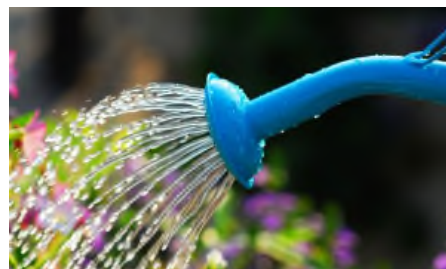
L'interdiction couvre tout arrosage extérieur tel que :

- L'arrosage des pelouses;
- Le lavage des véhicules;
- Le lavage du revêtement extérieur des résidences;
- Le remplissage des piscines;
- Etc...

Cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et autres petits végétaux.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et compréhension.

(Réf : article 7.11 du Règlement 476-2012)



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Tous les mardis et jeudis de 16h30 à 20h

Prendre note que la bibliothèque municipale sera fermée pour les vacances d'été du 19 juillet au 8 août 2020



[Courriel : biblio.sainte.croix@gmail.com](mailto:biblio.sainte.croix@gmail.com)

Rendez-vous à la fenêtre « Accueil » pour échanger vos livres située du côté des gymnases

Livre municipal.....1	Avis public2	Urbanisme..... 4
Interdiction d'arrosage1	Capsule bleue.....2	Pétanque..... 4
Bibliothèque.....1	Parc urbain boisé.....3	Somum..... 4
Réseau d'aqueduc.....2	Consignes gouvernementales.....4	



AVIS — RÉSEAU D'AQUEDUC

L'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public est destinée à l'usage unique des immeubles immédiats qu'elle dessert sur une même unité d'évaluation. Les immeubles autorisés par la municipalité sont ceux inscrits au rôle d'évaluation en vigueur de la municipalité et pour lesquels ils versent une participation financière spéciale à l'usage du service de l'aqueduc public.

Il est strictement interdit à un propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble desservi par le réseau d'aqueduc public de vendre, de fournir ou de transporter de quelque façon que ce soit l'eau potable provenant de l'aqueduc public et destiné à son usage exclusif.

Ce geste est passible d'une amende variante de 100\$ à 600\$ pour une première infraction.



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Je, soussignée, France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, donne avis :

QUE le règlement numéro 621-2020 ayant pour titre :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007 DE FAÇON À MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DANS LES ZONE 05-H ET 13-CH

fut adopté le 3^e jour de mars 2020, que le certificat de conformité numéro 2020-08 fut émis par la MRC le 11^e jour de mars 2020 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent règlement vise à modifier les normes de lotissement dans les zones 05-H et 13-CH.

Donné le 28^e jour de mai 2020.

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gardez le gazon plus long (6 cm), il retiendra davantage l'humidité et gardera une meilleure apparence. Selon la [FIHOQ](#), la première tonte devrait se faire à environ 5 cm, puis le gazon peut demeurer d'une longueur de 8 à 10 cm durant l'été, ne pas être coupé lors de sécheresse et être maintenu à 5 cm à l'automne.



**PROGRAMME
D'ÉCONOMIE
D'EAU POTABLE**

D'une friche à un parc urbain boisé

Au sud de la rue Leclerc, à hauteur de la rue Tardif, une friche s'était installée au fil des ans sur un terrain qui s'était révélé inapte à la construction domiciliaire. Lors de l'adoption de la planification stratégique 2015-2020, la municipalité s'engageait, entre autres, à mettre en valeur les milieux naturels de son territoire. En ce sens, elle adoptait dès 2015 un plan de gestion des milieux naturels du périmètre urbain qui, déjà, proposait l'aménagement d'un parc boisé avec des sentiers de marche pour ce secteur. Restait à trouver des sources de financement pour réaliser le projet à moindre coût.

L'opportunité s'est présentée à l'automne 2019 avec le programme de reboisement social mis de l'avant par la coopérative de solidarité Arbre-évolution. Ce programme implique qu'une entreprise désireuse de compenser ses émissions de carbone le fasse en finançant un projet de plantation d'arbres dans une Municipalité. En temps normal, ce programme exige la participation de bénévoles locaux que le confinement lié au Covid-19 rendait impossible. Ainsi les 2 et 3 juin une équipe de la coopérative et deux employés municipaux se sont attelés à la tâche et ont mis en terre 1326 arbres et 450 arbustes de 18 variétés différentes. Dans le futur, le conseil municipal envisage compléter le boisement des lieux en plantant, chaque année, un arbre soulignant les nouvelles naissances dans la communauté et, en collaboration avec l'école secondaire Pamphile-Le May, un arbre soulignant chaque promotion de secondaire cinq.

Il faut maintenant leur souhaiter longue vie et surtout de passer, sans trop de dommages, au travers de l'éprouvante sécheresse afin d'offrir aux citoyens de Sainte-Croix un autre lieu de contact avec la nature.



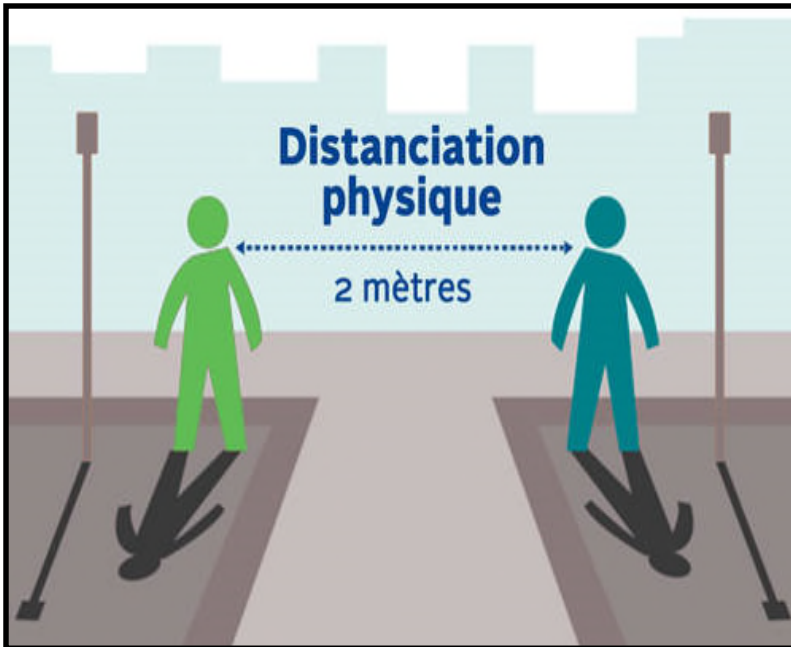
Photo : Guy Larcohe



Photo : Guy Larcohe



Photo : Guy Larcohe



JUSQU'À
50
PERSONNES
MAXIMUM
DANS NOS SALLES
MUNICIPALES

**Urgence pour bris
d'aqueduc et/ou d'égout en dehors
des heures d'ouverture du bureau
municipal : 418-806-1960 ou
418-806-1610**

**ABONNEZ-VOUS À NOTRE INFO-
LETTRE SUR NOTRE SITE INTERNET**

<https://www.ville-sainte-croix.ca/>

L'abonnement se fait dans le bas complètement de la page d'accueil.

HORAIRE DU SERVICE DE L'URBANISME

Prendre note que le service de l'urbanisme est le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 16h00. Vous devez prendre rendez-vous avec l'urbaniste avant de vous présenter au bureau en appelant au 418-926-3494.



OUVERTURE PÉTANQUE

Quand : Les mardis et jeudis dès 18h30

Où : au parc Jean-Guy-Fournier

Pour tout autre renseignement vous pouvez communiquer avec Réal Laroche au : 418-926-3396. Vous êtes les bienvenus, à condition de respecter les consignes gouvernementales de la COVID-19.



PLATEFORME DE COMMUNICATION AUTOMATISÉE "SOMUM"

Cette plate-forme web permettra à la municipalité de vous transmettre, de façon automatisée, des messages d'informations générales ou d'urgence. Exemple : Avis de fermeture de rue, de bris d'aqueduc, etc.

1. Se rendre sur GOOGLE
 2. Écrire : portail lotbiniere (sans accent)
 3. Choisir le premier lien : Somum CloudSolutions
- Remplir les champs avec vos informations et le tour est joué.



DISPONIBILITÉS DU MAIRE

J'alloue du temps aux citoyens de Sainte-Croix qui désirent me rencontrer. Il s'agit de prendre un rendez-vous les mercredis entre 9h00 et 12h00 en appelant au bureau municipal 418-926-3494

Prendre note que le maire sera en vacances du **27 juillet au 22 août 2020**. Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant vous rencontrera pendant cette période.

L'Avis Municipal est un bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Croix.

Directrice générale : Mme France Dubuc
Directrice générale adjointe : Mme Christiane Couture
Directeur des travaux publics : M. Stéphane Milot
Service de l'urbanisme : M. Gabriel Rioux
Agente de bureau : Mme Elisabeth Demers
Agente de bureau : Mme Édith Plourde

Toute reproduction est autorisée en citant la source. ISSN : 60299
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec